



## LES DATES À RETENIR

- Lancement du dispositif FAPÉ : **16 octobre 2023**
- Clôture du dispositif FAPÉ : **15 décembre 2023**
- Réunion de la commission : **Janvier 2024**



05 55 77 35 40



4, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD  
87100 — LIMOGES



### LE FAPÉ EN CHIFFRES

**2021-22**

• 27 CLUBS DOTÉS — 10 992,44€

**2022-23**

• 36 CLUBS DOTÉS — 12 828,18€



**P**our encourager la structuration des clubs et les aider à dégager des marges de manoeuvre financière, le District de Football de la Haute-Vienne est fier de présenter son nouveau dispositif de subvention FAPÉ (Fonds d'Aides aux Petits Équipements). D'un montant global de 15 000€ renouvelable tous les ans, le FAPÉ vise à encourager les travaux et achats permettant d'améliorer les infrastructures sportives des clubs et permet que tous puissent être correctement équipés en petits matériels. Opération unique en France, le FAPÉ s'adresse à tous les clubs de la Haute-vienne.

N'attendez-plus pour vous équiper !



**JEAN-PIERRE PROUT**  
RÉFÉRENT FAPÉ & VICE-PRÉSIDENT

**06 86 37 49 86**  
prout.jpierre@gmail.com

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE  
Siège social : 4, rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES - RNA : W872002432 - Siret : 778071266 - N°TVA : FR8778071266

SAISON  
**23/24**



## DÉMARCHES & PROCÉDURES FAPÉ DÉPARTEMENTAL

FONDS D'AIDES AUX  
PETITS ÉQUIPEMENTS



**OUVERTURE  
SECRETARIAT**

**LUNDI AU JEUDI**  
08H30 - 12H30 / 14H00 - 18H00

**VENDREDI**  
08H30 - 12H30 / 14H00 - 17H00

LA PARADE COMMUNICATION

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

## LES PROJETS ÉLIGIBLES FAPÉ

### INFRASTRUCTURES SPORTIVES



But(s) amovible(s)  
Filets de but, Traceuse  
Bancs de touches  
Réfection peinture  
Mini(s) but(s).

### PETITS MATÉRIELS



Ballons, Plots  
Matériel pédagogique  
Poteaux de corner  
PLIFIX (Kit d'implants)

(Les tenues vestimentaires ne sont pas prises en charge)

## DOCUMENTS À FOURNIR

Fiche de Demande de Subvention FAPÉ complétée (Recto/Verso) + Devis



## CHEMINEMENT DU DOSSIER FAPÉ



LE CLUB



LE DISTRICT

Compléter la fiche de demande de subvention

Faire établir un ou plusieurs devis

Remise des documents au District de Football de la Haute-Vienne

Étude du dossier FAPÉ par la commission compétente

Validation ou refus du dossier FAPÉ

Réalisation des travaux  
Achats des fournitures

Présentation de la facture acquittée conforme au devis

Contrôle des travaux et/ou des achats

Paiement de la subvention

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le projet FAPÉ du club doit être réalisé avant que la saison sportive 2023-2024 ne s'achève.
- L'aide accordée représente 50% du coût de l'opération, dans la limite de 500€.
- Le dispositif FAPÉ ne concerne que les clubs de football de la Haute-Vienne.



## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### 1) CLUBS DE 1 À 150 LICENCIÉ(E)S.

- Être à jour de ses cotisations dues au District.
- Le matériel acheté ou les travaux réalisés doivent être conformes au devis.

### 2) CLUBS DE 150 LICENCIÉ(E)S ET PLUS.

- Être à jour de ses cotisations dues au District.
- Le matériel acheté ou les travaux réalisés doivent être conformes au devis.
- École de foot ou groupement en activité.
- Engagement vers une labellisation (jeunes et/ou séniors, etc.) ou déjà labellisé.

Les clubs ruraux qui n'ont pas été dotés la saison dernière seront prioritaires pour cette saison 2023/24.